



Faire venir mon marie france

Par **sonia**, le **11/08/2009** à **23:22**

Bonjour,

Bonsoir a tous je suis française d'origine algérienne établie hors de France je me suis mariée avec un algérien en 2002 j'ai deux fillettes de cinq et trois ans après avoir subi la tyrannie de mes beaux parents j'ai décidé avec mon mari qui s'est fait refuser le visa de partir en France bref ça fait déjà un mois et demi que les services sociaux me déplacent d'un hôtel à l'autre et je suis fatiguée les filles n'arrêtent pas de réclamer leur père alors je vous prie de m'indiquer comment faire pour que mon mari me rejoigne au moins pour m'aider avec les enfants

Par **anais16**, le **12/08/2009** à **22:23**

Bonjour,

la seule solution pour que votre mari vous rejoigne est de demander un visa conjoint de français ou parent d'enfant français au consulat de France.

Cette procédure prend six mois maximum.

Par **soniia**, le **18/08/2009** à **21:40**

re bonsoirs et merci pour votre réponse je vous prie de m'excuser mais j'aimerais savoir où faire cette demande car la dernière fois que mon mari a fait une demande au consulat de France à Annaba il a eu un refus

Par **anais16**, le **18/08/2009** à **21:58**

Bonjour,

le seul endroit ou l'on peut faire une demande est au consulat de France. A vous de voir s'il y aurait possibilité de faire la demande dans une autre ville, mais de toute façon votre ancienne demande figurera dans les fichiers.

Par **soniya**, le **23/08/2009** à **00:58**

Re bon soir et je vous prie de pardonner mon ignorance vous me suggérez de faire la demande au niveau du consulat de France en Algérie malgré le fait qu'on reçoit un refus n'est-il pas possible de la faire à la préfecture.

Par **anais16**, le **25/08/2009** à **10:59**

Bonjour,

la préfecture est compétente en matière de titres de séjour. Le consulat est compétent pour les visas.

Par **soniya**, le **06/10/2009** à **17:10**

Bonjour Anaïs voilà que ma situation s'améliore un peu maintenant je suis installée dans un foyer et mes deux filles sont à la maternelle. Je me suis renseignée et on m'a dit que je devais présenter un justificatif de résidence en France hors que des aides sociales et ainsi qu'un justificatif de revenu pour que mon mari puisse déposer sa demande de visa es vrai

Par **anais16**, le **06/10/2009** à **19:15**

Bonjour,

je suis heureuse pour vous que votre situation s'améliore.

Si vous avez une situation un peu plus stable (même si un foyer n'est pas vraiment un logement stable...) et que vous avez des revenus, alors à vous de voir si vous voulez retenter le visa.

Je ne peux pas vous garantir que ça aboutira favorablement, mais qui ne tente rien n'a rien...

Par **soniya**, le **07/10/2009** à **13:41**

Merci beaucoup pour votre soutien et vos réponses